



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 01 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 01 juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de Macau appelé à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Madame Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Maire.

Étaient présents : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN DE LARCLAUSE, Dominique QUÉTEL, Guillaume LAFON, Angélique BANALES, Jean LAURENT, Danièle MOULIA, Michel BOITEL, Christine NADALIÉ, Christophe LESTAGE, Eric ROBIN, Billy BLAZQUEZ, Thierry DUROUSSEAU, Julie EPELVA,

Ont donné procuration : Vincent JAUBERT à Sylvain LALANNE, Marianne WARNET à Angélique BANALES, Zohra GALLIEN à Christophe LESTAGE, Delphine JESSON à Julie EPELVA

Absents excusés : Jean-Michel LESCOMBE, Quentin MANCIET, Denis COURREGELONGUE, Sébastien MONRIBOT,

Absents : Eve DUTRUCH, Christophe NGUYEN, Jessica DUNIAUD, Stéphane TURPEAU

DELIB-2025-15

COMMUNAUTE DES COMMUNES MEDOC ESTUAIRE

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE 2025 RESTITUTION DE LA COMPETENCE SECURITE

Madame le Maire rappelle la délibération DELIB-2024-46 du conseil municipal du 10 décembre 2024, adoptant la modification des statuts de la communauté de communes, notamment la restitution de la compétence sécurité.

Conformément à la procédure, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges a établi son rapport d'évaluation le 5 juin dernier. Ce rapport a été transmis à la commune le 11 juin pour approbation.

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 05 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges 2025, qui fixe le montant des charges transférée à la commune de Macau pour la restitution de la compétence sécurité à 89167 €

Pour copie conforme au registre où sont les
signatures,

Fait à Macau, le 04 juillet 2025

Le Maire,

Chrystel COLMONT-DIGNEAU

A signé

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis à la préfecture de la Gironde ce jour,
- la liste des délibérations du conseil du 01 juillet 2025 dont celle-ci est affichée en mairie et publiée sur le site de la collectivité ce jour,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de ce jour.